



Compte-rendu Assemblée générale ordinaire de la SCCI Terres Islaises

Date	26/10/2019
Heure	20h – 23h
Lieu	Pôle économique, 49 rue des Bossiles, 85350 L'ILE D'YEU

Rappel de l'ordre du jour.....	2
Accueil.....	3
Nouveaux coopérateurs.....	3
Coopérateurs fondateurs n'ayant pas souscrit.....	3
Rapport de gestion.....	3
Principales actions menées.....	4
Zoom sur Hamosphère et ses difficultés.....	4
Zoom sur APISELECT.....	5
Comptes au 30/09/2019.....	5
Projet de règlement intérieur.....	6
Gouvernance au sein du conseil de gouvernance.....	6
L'avenir de la SCCI.....	7
Les priorités de la SCCI.....	7
Nouvelles pistes de développement.....	7
Questions diverses.....	8
Fin de séance.....	8

Rappel de l'ordre du jour

- 1. Accueil, émargement des présents et recueil des pouvoirs**
- 2. Vérification que le quorum d'1/3 des coopérateur(trice)s est atteint**
- 3. Première résolution : ratification de l'admission des nouveaux coopérateur(trice)s**
- 4. Seconde résolution : constat que 2 coopérateurs fondateurs n'ont pas souscrit de part et ne sont donc pas coopérateurs**
- 5. Présentation du rapport de gestion par le conseil de gouvernance :**
 - Principales actions menées au cours de l'année écoulée
 - Zoom sur Hamosphère et ses difficultés
 - Zoom sur le projet APISELECT
 - Présentation des comptes arrêtés au 30 septembre 2019
- 6. Présentation du projet de règlement intérieur de la SCCI et Troisième résolution : approbation du projet**
- 7. Proposition de remplacer chaque année un membre du conseil de gouvernance d'origine**
 - Quatrième résolution : démission de Gilles le Puil,
 - Cinquième résolution : quitus à Gilles le Puil
 - Sixième résolution : élection d'un membre du conseil de gouvernance représentant le collège B
- 8. Tour de table de l'Assemblée Générale pour confirmer les priorités de la SCCI, trouver de nouvelles pistes de développement de la SCCI, et notamment pour identifier des terrains accessibles.**
- 9. Questions diverses**

Accueil

Avec 33 coopérateurs présents ou représentés (18 présents / 15 représentés), le quorum d'1/3 est atteint (il fallait au moins 17 coopérateurs). L'Assemblée Générale peut donc délibérer.

Gilles et Benoit ouvrent la séance et présentent les excuses de Renan, dont les abeilles viennent de s'endormir pour l'hiver. C'est donc pour lui le premier congé possible depuis le printemps !

Laureen Chiche est présentée à l'assistance. Elle vient de rejoindre le projet Terre Fert'île depuis 15 jours, où elle succède à Mounia Tonazzini qui était présente à la dernière AG. Laureen continue comme Mounia le faisait auparavant de soutenir notre SCCI en y consacrant quand c'est nécessaire un peu de temps (avec un maximum d'1/2 journée par semaine). Laureen a repris l'adresse e-mail terres-fert-ile@laposte.net

Nouveaux coopérateurs

En plus des fondateurs inscrits dans les statuts, la SCCI a accueilli depuis 1 an 38 coopérateurs, portant le nombre à ce jour à 49 (plus 3 en comptant ceux qui ont souscrit via Hamosphère). Cela commence à être représentatif, car cela représente plus d'1 % de la population de l'île, évaluée à presque 5000 habitants.

- **Première résolution. Ratification de leur admission :** L'Assemblée Générale a ratifié à l'unanimité l'admission des nouveaux coopérateurs.

Coopérateurs fondateurs n'ayant pas souscrit

- 2 des fondateurs n'ont pas souscrit de part sociale
- Formellement, ils ne peuvent être radiés car ils ne sont jamais devenus coopérateur
- Mais pour la forme, il est préférable de constater qu'ils ne sont pas coopérateurs.

- **Seconde résolution : Constat que 2 coopérateurs fondateurs n'ont pas souscrit de part et ne sont donc pas coopérateurs.** L'Assemblée Générale a approuvé à l'unanimité ce constat.

Rapport de gestion

Principales actions menées

Zoom sur Hamosphère et ses difficultés

Zoom sur APISELECT

Comptes au 30 septembre 2019

Principales actions menées

Différentes actions menées depuis la création de la SCCI

- ✓ **Finalisation de la création administrative**
- ✓ **Ouverture d'un compte Crédit Mutuel (et relation avec eux!)** : Au départ, le Crédit Mutuel était intéressé pour prendre des parts sociales dans la SCCI, et puis finalement, la SCCI n'a plus eu de nouvelles de leur part. Le choix de la banque pour le compte de la SCCI s'est fait rapidement car la première AG constitutive avait eu lieu en octobre et qu'il fallait faire ces démarches avant la fin de l'année. *L'Assemblée Générale demande de tenter de renégocier les 10€ mensuels de frais de tenue de compte.*
- ✓ **Mise en place d'un site WEB** : terres.islaises.fr *L'Assemblée Générale demande de procéder à l'envoi d'un e-mail aux coopérateurs quand de nouvelles informations sont publiées.*
- ✓ **49 coopérateurs** à la SCCI directs à ce jour !
- ✓ **5 autres coopérateurs (dont 2 également directs) par l'intermédiaire d'Hamosphère**
- ✓ Participation au Comité de Développement Agricole (CDA)
- ✓ **Rencontre avec M. le Maire qui est favorable à notre entreprise**
- ✓ **Projet de récupérer des terres de la municipalité sous forme de contribution en nature à la SCCI en échange de parts sociales** : Actuellement, il y a des Biens Sans Maîtres (BSM) dont la Mairie peut devenir propriétaire. Cependant, il faut d'abord vérifier que ce sont bien des BSM, et si oui, il faut des actes notariés qui prennent du temps. Pour le moment, la Mairie semble d'accord pour apporter ces terrains à la SCCI en échange de parts sociales en théorie. Cependant, l'étranger à la SCCI occasionnera des frais notariés, et il faudrait donc voir qui prendrait en charge ces frais (peut être la SCCI). Aussi, les élections approchent et il serait bien de finaliser ces transactions avant.

Zoom sur Hamosphère et ses difficultés

De grandes ambitions... stoppées par des erreurs de gestion :

- Des **frais de fonctionnements élevés** (salaires, frais de mission...) pour 54k€ avec uniquement 19k€ de recettes en 2018... donc payés avec les cotisations des coopérateurs destinées à être investies dans les SCCI
- Une **acquisition immobilière en direct** (au lieu de passer par une SCCI locale) avec 192k€ d'endettement et quasiment aucune rentrée de loyer
- **Placement en redressement judiciaire** le 19 juin 2019 au tribunal de commerce d'Angers

Conséquences

- L'île d'Yeu s'en sort plutôt bien avec uniquement **5 coopérateurs pour 720€!**
- **Certaines SCCI ont près de 60k€ de contribution** via Hamosphère qu'elles ne verront peut être jamais !

Une erreur d'annonce sur la déduction fiscale

- Nos 5 coopérateurs via Hamosphère **auraient du bénéficier de 25 % de crédit d'impôt**
- Ce crédit ne sera pas obtenu suite à **erreur d'interprétation et de gestion d'Hamosphère**
- *L'Assemblée Générale décide que même si ces 5 coopérateurs ne sont pas directement membres de la SCCI, ils sont accueillis comme « coopérateurs honoraires » et donc invités à tous nos événements.*

Un différend entre notre SCCI et Hamosphère

- **Hamosphère souhaitait nous facturer 5120€ de prestations de service** pour son aide à la création et au démarrage de la SCCI et des études sur le bâtiment réversible de notre pilote
- **Nous avons protesté énergiquement** en indiquant que **l'assistance d'Hamosphère ne valait certainement pas 5120€** (pas de réponse à nos questions depuis l'AG constitutive, un projet de rapport bâtiment réversible qui pour l'essentiel plagie les documents élaborés par Terre Fert'ile ou le cadastre...)
- Nous avons proposé en avril un **compromis à 1000€ où Hamosphère se paierait sur les parts sociales de nos coopérateurs (environ 500€) et le Terre Fert'ile s'est proposé de prendre à sa charge le complément à 1000€** de plus. Aucune réponse d'Hamosphère à ce jour. Dans tous les cas, cette convention avait été signée entre le Collectif agricole et Hamosphère, la SCCI ne doit donc rien à Hamosphère. *Pour le montant qui sera finalement facturé, une coopératrice rappelle qu'Hamosphère doit justifier ce montant en indiquant précisément à quoi il correspond en détail (frais de déplacement, prestation, etc.)*

Zoom sur APISELECT

Gilles a lu à l'Assemblée Générale un petit mot de Renan, qui s'excuse de ne pas pouvoir être présent parmi nous.

Notre projet pilote a souffert de ces difficultés :

- **Arrêt du support d'Hamosphère** pour la conception de bâtiment réversible,
- Et des **difficultés pour l'acquisition du terrain projeté** : les propriétaires du terrain ont finalement décidé de le reprendre et Renan devra bientôt quitter les lieux
- **Le projet est donc gelé à ce stade**, et Renan continue d'élever ses reines abeilles comme au bon vieux temps : Renan a transmis un message pour l'AG dans lequel il explique à la fois son renoncement au projet initial et sa volonté actuelle de mener des activités pédagogiques. Il pourrait peut être mener ces activités sur un terrain d'1ha sur lequel il y a un projet de défrichage pour la plantation d'arbres fruitiers.

Comptes au 30/09/2019

Un exercice encore très facile à ce stade :

Bilan :

- Capital de 11 500,00€
- Trésorerie de 11 169,45€

Compte de résultat déficitaire de 330,55€

- 0 recettes
- 244,05€ d'enregistrement de la société
- 86,50€ de frais Crédit Mutuel

Les comptes complets du 1er exercice (novembre 2018 à décembre 2019) seront soumis à votre approbation dans une Assemblée Générale au printemps 2020.

Projet de règlement intérieur

Les statuts nous imposent de faire approuver par l'AG un règlement intérieur... mais nous n'avons pas eu le support d'Hamosphère pour le rédiger. Nous vous proposons donc un règlement intérieur minimaliste, encadrant principalement les opérations de gestion, et qui pourra être complété à l'usage :

- Toute dépense jusqu'à 300€ peut être approuvée par le Gérant
- Toute dépense jusqu'à 1500€ peut être approuvée par 2 membres du conseil de gouvernance
- Toute dépense supérieure à 1500€ demande l'approbation de l'AG
- Tout achat ou vente de foncier (terrain, bâtiment...) demande l'approbation de l'AG
- Toute signature d'une convention d'usage avec un agriculteur demande l'approbation de l'AG
- L'approbation de l'AG peut être obtenue par projet de résolution envoyé à tous les coopérateurs par e-mail. Ils ont dans ce cas 15 jours pour se prononcer pour ou contre par retour d'e-mail. Si nous n'avons pas au moins 1/3 de réponse, envoi d'un second e-mail avec 8 jours pour répondre, et pas de minimum de nombre de réponse. Le vote se fait selon la gouvernance habituelle (3 collègues A/B/C et 1 femme/homme = 1 voix)

- **Troisième résolution. Approbation du projet de règlement intérieur :** L'Assemblée Générale a approuvé ce règlement intérieur en modifiant certaines formulations :
 - « Toute dépense jusqu'à 300€ **DOIT** être approuvée par le Gérant ou par 2 membres du conseil de gouvernance
 - « Toute dépense supérieure à 300€ et jusqu'à 1500€ **DOIT** être approuvée par 2 membres du conseil de gouvernance »
 - Et en précisant bien que le vote se fait à la majorité des suffrages exprimés (donc des coopérateurs ayant répondu).

Gouvernance au sein du conseil de gouvernance

- Les **membres sont normalement désignés pour 3 ans**
- Afin d'assurer la continuité sans perte de connaissance, **proposition de commencer dès cette année et l'année prochaine le renouvellement**
- Cela donnera un **renouvellement par 1/3**, plus fluide

- **Quatrième résolution. Acceptation de la démission de Gilles le Puil :** L'Assemblée Générale a accepté la démission de Gilles Le Puil et le remercie de son soutien à la SCCI pendant l'année écoulée.
- **Cinquième résolution. Quitus à Gilles le Puil :** L'Assemblée Générale a donné quitus à Gilles le Puil pour le bon exercice de ses fonctions en tant que membre du conseil de gouvernance.
- **Sixième résolution. Election de Tiphaine le Goff comme nouveau membre du conseil de gouvernance, collègue « B » :** L'Assemblée Générale a élu Tiphaine Le Goff, enseignante et bénévole responsable de la lutte anti-corruption en Vendée dans l'association ANTICOR, comme nouvelle membre du conseil de gouvernance représentante du collègue « B » en remplacement de Gilles le Puil

L'avenir de la SCCI

Tour de table sur 3 sujets :

- confirmer les **priorités de la SCCI**,
- Trouver de **nouvelles pistes de développement** de la SCCI
- **Identifier des terrains** accessibles

Les priorités de la SCCI

Tableau de l'évolution des priorités présenté à l'AG :

	2018	2019
Acquérir du foncier agricole et le mettre à disposition des agriculteurs pour faciliter le développement de l'agriculture bloquée par les prix actuels	✓✓	✓✓
Contribuer à stabiliser les prix des terrains agricoles	✓	✓
Sauvegarder et mettre en valeur les terrains agricoles	✓✓	✓✓
Développer des bâtiments réversibles	✓✓	X

Même tableau modifié par l'Assemblée Générale :

	2018	2019
Acquérir du foncier agricole et le mettre à disposition des agriculteurs pour faciliter le développement de l'agriculture bloquée par les prix actuels	✓✓	✓✓
Contribuer à REGULER les prix des terrains agricoles	✓	✓
Sauvegarder et mettre en valeur les terrains agricoles	✓✓	✓✓
PARTICIPER A LA CONSTRUCTION DE bâtiments agricoles réversibles	✓✓	✓✓

Nouvelles pistes de développement

Exemple : Proposition de développer du foncier en fruitiers. Différentes étapes :

- Acquisition ou apport par la mairie, préparation du terrain (défrichage...)
- Plantation de jeunes plants obtenus à prix préférentiel
- Tailles et début de récolte amateur les 3 ou 4 premières années
- Mise à disposition d'un agriculteur après 4 ou 5 ans, quand les arbres arrivent à maturité

Problème : Pour l'instant, il n'y a pas eu de porteur de projet en arboriculture parce que c'est un investissement à long terme. Il faut attendre 3-4 ans après le début du projet pour un arboriculteur avant de « récolter les fruits » de son travail et en vivre. Ensuite, entretenir le terrain en attendant qu'un porteur de projet s'installe demande beaucoup d'investissement et de temps. Ca semble compliqué de ne compter que sur les coopérateurs. Il faudrait envisager au moins quelques moutons, ou d'autres personnes intéressées pour faire ce travail.

Il faudrait peut être ouvrir une voie de partenariat avec le lycée nature de la Roche-sur-Yon pour recruter des stagiaires qui pourraient aider les porteurs de projets. Les jeunes de l'Île d'Yeu qui partent faire des études sur le continent seraient peut être intéressés par des stages sur l'île de ce type. Dans tous les cas, il serait intéressant de mener une campagne

de communication, de sensibilisation à destination des jeunes sur les métiers liés à l'agriculture sur l'île afin de susciter des vocations. Exemple d'une fille de coopératrice qui a mené des études de conduite d'exploitation. Il faudrait discuter avec elle pour savoir si elle souhaiterait s'installer sur l'île.

Autre projet : développer un marché paysan (chez Emilie Sage ou ailleurs). L'idée serait qu'il puisse y avoir un **lieu, une maison durable et réversible** avec un Point de Vente Collectif (PVC) pour les agriculteurs, avec du vrac et des légumes secs, avec des ateliers cuisine durable, un laboratoire de transformation pour la conservation des produits (autoclave pour les conserves), un presseur islais. Pourquoi pas des expositions sur la biodiversité sur l'île. La SCCI pourrait devenir propriétaire de jardins potagers, et de ce lieu, du bâtiment qui l'accueillerait.

Au niveau des porteurs de projets, il faudrait organiser un « Café SCCI » comme il existe des « Café installation » pour leur expliquer le rôle de la SCCI, le soutien dont ils peuvent bénéficier, etc.

Questions diverses

→ *Pourquoi ne pas commander une étude pour une analyse fine de la vie microbienne des sols à l'île d'Yeu pour connaître les différentes cultures possibles en fonction des secteurs géographiques ?*

Ca serait intéressant, mais trop onéreux et compliqué pour le moment.

→ *Quel est le prix du terrain agricole sur l'île d'Yeu ?*

Les préemptions de la SAFER se font sur un prix calculé en fonction des dernières transactions de terrains agricoles enregistrées. Aujourd'hui, le prix se situe à 1,60€ par m², et a bien baissé par rapport aux références il y a quelques années. Mais ce prix est toujours élevé comparé aux 30 centimes / m² que l'on rencontre en Vendée « continentale ».

→ *Sont également évoqués :*

- *la possibilité de mettre en place un défrichage, ou l'entretien des terrains déjà défrichés, en utilisant des ovins,*
- *un projet avorté de maison de la nature au Grand Phare, qu'il faudrait relancer (probablement après les municipales car les élus vont être bien occupés sur les 4 prochains mois)*

→ *Enfin, Il apparaît important de travailler sur:*

- 1/ la communication pour permettre d'identifier et clarifier le rôle des acteurs en présence*
- 2/ la sensibilisation aux métiers de la Terre et de l'élevage*
- 3/ la lisibilité et la faisabilité des projets agricoles*

Fin de séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 23h